

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN CONGRÈS, UN COLLOQUE OU UNE CONFÉRENCE

RÉSERVÉ AU COMITÉ

Activité # :

Acceptée Refusée

Identification et statut

Nom :	Établissement :
Prénom :	Matricule :
<ul style="list-style-type: none"> • Régulier <input type="checkbox"/> • Temps partiel <input type="checkbox"/> de : _____ à : _____ • Taux horaire FP ou EA <input type="checkbox"/> 	
Nombre d'heures d'enseignement (FP/ÉA)	
<ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{er} juillet 2026 au 31 janvier 2027 : ○ 1^{er} février 2027 au 30 juin 2027 : 	

Activité de perfectionnement (congrès, colloque ou conférence)

<ul style="list-style-type: none"> • Titre : • Date(s) : • Lieu : • Description :

Prévision des dépenses (voir page suivante)

Frais d'inscription	\$
Frais de déplacement, transport en commun et stationnement	\$
Frais d'hébergement	\$
Frais de repas	\$
Frais de suppléance (nombre de jours X environ 350\$) ¹	\$
TOTAL	\$

Signatures

Je comprends qu'il est important de transmettre la demande avant la réalisation de l'activité et de ne pas engager de sommes avant l'obtention de la réponse du comité.	
_____	_____
Enseignante ou enseignant	Date
Je reconnais que l'enseignante ou l'enseignant est admissible au perfectionnement (selon les critères de la section 3.1 du Plan de gestion).	
En cas de dépassement du montant maximal alloué, l'école assumera les frais excédentaires liés à la suppléance.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____
Direction	Date

Transmission de la demande et remboursement

<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre la demande de participation à l'adresse : ServicesEducatifs-PerfectionnementEnseignants@csslaval.gouv.qc.ca • La demande de remboursement doit être soumise dans l'application GRD : https://grd.csslaval.gouv.qc.ca/ <ul style="list-style-type: none"> ○ Au plus tard le 30 juin de l'année scolaire visée par la demande de participation. ○ Indiquer le numéro de l'activité attribué par le comité dans la lettre d'acceptation. ○ Déposer et conserver vos preuves de paiements.
Tous les détails se trouvent dans le Plan de gestion du perfectionnement.

¹ Le montant pour la suppléance est établi selon le point 6-7.03 de l'Entente nationale 2023-2028 et inclut les avantages sociaux.

INDEMNITÉS MISES À JOUR AU 1^{ER} JUILLET 2025

Les montants sont à titre indicatif et sont sujets à changement

Lien [Politique de remboursement](#)

	Taux
Taux de base par kilomètre	0,60 \$/km
Taux additionnel pour le covoiturage	0,10 \$/km
Taux additionnel pour le transport de matériel	0,06 \$/km

REPAS ET COLLATIONS - INCLUANT TAXES ET POURBOIRES

(sur présentation de pièces justificatives)

Déjeuner	Maximum de 15 \$
Diner	Maximum de 22 \$
Souper	Maximum de 35 \$

COLLATIONS OU AUTRES DÉPENSES

(sur présentation de pièces justificatives)

Collations ou autres dépenses	Maximum de 10 \$
-------------------------------	------------------

HÉBERGEMENT

Montant pour un coucher à l'extérieur (sans pièce justificative)	Maximum de 20 \$
--	------------------